

*BNP Paribas SA*

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'EMISSION  
D'ACTIONS ET DE DIVERSES VALEURS MOBILIERES AVEC MAINTIEN  
ET/OU SUPPRESSION DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION**

**Assemblée Générale Extraordinaire du 19 mai 2020  
Dix-neuvième, vingtième et vingt-et-unième résolutions**

**Deloitte & Associés**  
6, place de la Pyramide  
92908 Paris La Défense Cedex

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
63, rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

**Mazars**  
61, rue Henri Regnault  
92400 Courbevoie

A l'assemblée générale des actionnaires

**BNP Paribas SA**  
16 boulevard des Italiens  
75009 PARIS

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 228-92 et L. 225-135 et suivants du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur les propositions de délégation au Conseil d'administration de différentes émissions d'actions et/ou de valeurs mobilières, opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport :

- de lui déléguer, pour une durée de 26 mois, la compétence pour décider des opérations suivantes et fixer les conditions définitives de ces émissions et vous propose, le cas échéant, de supprimer votre droit préférentiel de souscription :
  - émission avec maintien du droit préférentiel de souscription (19<sup>e</sup> résolution) d'actions ordinaires de BNP Paribas ainsi que de valeurs mobilières visées aux articles L. 228-92 alinéa 1, L. 228-93 alinéas 1 et 3 ou L. 228-94 alinéa 2 du code de commerce donnant accès au capital de BNP Paribas ou d'autres sociétés ;
  - émission avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie d'offre au public (20<sup>e</sup> résolution) d'actions ordinaires de BNP Paribas ainsi que de valeurs mobilières visées aux articles L. 228-92 alinéa 1, L. 228-93 alinéas 1 et 3 ou L. 228-94 alinéa 2 du code de commerce donnant accès au capital de BNP Paribas ou d'autres sociétés, étant précisé que ces titres pourront être émis à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la société dans le cadre d'une offre publique d'échange sur des titres répondant aux conditions fixées par l'article L. 225-148 du code de commerce ;
- de lui déléguer, pour une durée de 26 mois, les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à une émission d'actions ordinaires de BNP Paribas et de valeurs mobilières visées aux articles L. 228-92 alinéa 1, L.228-93 alinéas 1 et 3 ou L. 228-94 alinéa 2 du code de commerce donnant accès au capital de BNP Paribas ou d'autres sociétés, en vue de rémunérer des apports en nature, consentis à BNP Paribas et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital (21<sup>e</sup> résolution), dans la limite de 10 % du capital.

Le montant nominal global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme ne pourra, selon la 24<sup>e</sup> résolution, excéder 1 milliard d'euros au titre des 19<sup>e</sup> à 21<sup>e</sup> résolutions, étant précisé qu'au titre de la 22<sup>e</sup> résolution, le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées ne pourra excéder 240 millions d'euros pour les 20<sup>e</sup> et 21<sup>e</sup> résolutions.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R.225- 113 et suivants du code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant ces opérations, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'administration relatif à ces opérations et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des émissions qui seraient décidées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Conseil d'administration au titre de la 20<sup>e</sup> résolution.

Par ailleurs, ce rapport ne précisant pas les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre dans le cadre de la mise en œuvre des 19<sup>e</sup> et 21<sup>e</sup> résolutions, nous ne pouvons donner notre avis sur le choix des éléments de calcul de ce prix d'émission.

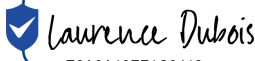
Les conditions définitives dans lesquelles les émissions seront réalisées n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci, et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite dans la 20<sup>e</sup> résolution.

Conformément à l'article R. 225-116 du code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de ces délégations par votre Conseil d'administration en cas d'émission de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, en cas d'émission de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre et en cas d'émission d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription .

Fait à Paris La Défense, Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 21 avril 2020

Les commissaires aux comptes

Deloitte & Associés

DocuSigned by:  
  
E6A0A10FF1C8413...  
Laurence Dubois

PricewaterhouseCoopers Audit

DocuSigned by:  
  
Signé par : PATRICE MOROT  
Heure de signature : 21/04/2020 | 16:52:27 CEST  
O: PricewaterhouseCoopers Audit, OU: 0002 672006483  
C: FR  
Émetteur : BE:YS SIGNATURE AND AUTHENTICATION CA NC  
24B79637695C4E08BCBC4E5338DBDC98  
Patrice Morot

Mazars

DocuSigned by:  
  
Signé par : Virginie CHAUVIN  
Heure de signature : 21/04/2020 | 17:00:52 CEST  
O: MAZARS, OU: 0002 784824153  
C: FR  
Émetteur : CertEurope eID User  
7EBF07ADD9F245F8AA4FCF79E371058A  
Virginie Chauvin